

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 4 mai 2022, convocation en date du 29 avril.
Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mille vingt deux le mercredi 4 mai à 18h30 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, HOUZIAUX, TERPOORTER, SZABLA, DERCHEZ, LANGLET, GRAVEZ, BULTOT, JURAIN

absents excusés : Mme Gillard
M. Mendola

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 6 avril 2022
Aucune objection

Absences de M. Mendola et de Mme Gillard

Présentation du dispositif « Participation Citoyenne » par le Major Castella
Remerciements au Major Castella qui vient présenter le dispositif « Participation citoyenne »
Présentation du territoire sous la responsabilité de la gendarmerie du Quesnoy :
21 communes / 21 000 habitants / 21 gendarmes

Contrairement au dispositif « citoyens vigilants » le dispositif est gratuit ; à charge pour la commune d'acheter les panneaux. Le protocole est soumis à l'accord de Madame la Sous-préfète ; une convention doit être signée entre les différents partenaires.
Si la commune en a les moyens, la vidéo surveillance communale est conseillée aux points stratégiques au niveau du village. Ce dispositif est obligatoirement sous contrôle de la municipalité.

Un ou deux volontaires (les référents) par quartier pour participer à la « solidarité citoyenne ». Il s'agit d'une participation des citoyens pour rassurer la population et pour aider les forces de l'ordre. Il n'est aucunement question de délation, il est question d'une présence pour repousser la délinquance.

Le « voisin vigilant » veille mais ne surveille pas ; il réagit aux événements suspects sans violer l'intimité des personnes. Il ne substitue pas à la gendarmerie mais note quelques détails sans se mettre lui-même en danger. Il transmet de suite les détails d'une situation suspecte.
Le choix du référent s'avère donc primordial. Si le dispositif est retenu, une réunion d'information et de formation est prévue sous l'autorité du Major.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil du 6 avril.
Vote : 13 pour

Délibération modificative au budget :

Afin de régulariser le dégrèvement sur les logements vacants, Monsieur le Maire propose d'apporter une modification au budget section Fonctionnement :

022 – dépenses imprévues - 499 €
014 – 7391172 + 499 €

Vote : 13 pour

Délibération modificative au budget :

Afin de régulariser la taxe locale d'équipement, Monsieur le Maire propose d'apporter une modification au budget section investissement :

2031 - Frais d'études - 5 100 €
10226 - Taxe d'aménagement + 5 000 €

Vote : 13 pour

Délibération « Dispositif F.A.F.A. » (Fonds d'Aide au Football Amateur)

Demande d'un nouveau banc de touche et modification de la main courante pour raisons de sécurité par le club de football.

Dossier d'aide financière par la fédération à déposer par la mairie, propriétaire du terrain.

Dossier prêt avec devis sur une base de 13 211 euros.

Le dépôt du dossier est soumis à l'autorisation du conseil municipal.

Vote : 13 pour

Questions diverses

M. le Maire remercie les scrutateurs de l'élection présidentielle.

Élections législatives des 12 et 19 juin.

Après concertation, tous les créneaux de présences sont complets.

Fin de séance à 20h30

